

Traduction du texte Al-Ajourroumiyah

Écrit par Administrator

Mercredi, 20 Août 2008 17:08 - Mis à jour Mardi, 25 Novembre 2008 12:22

Quand à la lettre yaa » [يَا], celle-ci va être le signe de l'accusatif dans la structure du nom au duel [يَا كِتَابًا], et dans la structure du nom pluriel masculin régulier [يَا كِتَابًا] lorsqu'« régulier masculin pluriel » le entendre sous laissé a auteur'l ici) [يَا كِتَابًا] il a cité le pluriel dans son traité).

Quand à la suppression de la lettre « noun » [يَا], celle-ci va être le signe de l'accusatif dans la structure des cinq verbes spécifiques de l'inaccompli dont le signe de leur nominatif est établi avec un « noun » fixé à sa fin.

Le cas indirect spécifique du nom [يَا] possède trois signes : la « kesrah » [يَا], la lettre « yaa » [يَا], et la « fateha » [يَا].

Quand à la « kesrah » : structures trois dans nom du spécifique indirect cas du signe le être va ci-celle ,[يَا] dans la structure du nom de genre singulier qui se décline normalement [يَا] se aussi lui qui irrégulier pluriel nom du structure la dans ,[يَا] décline normalement [يَا], et dans la structure du nom féminin pluriel régulier [يَا].

Quand à la lettre « yaa » [يَا], celle-ci va être le signe du cas indirect spécifique du nom dans trois structures : dans la structure des cinq noms spécifiques composés [يَا], dans la structure du nom au duel [يَا], et dans la structure du nom pluriel masculin régulier [يَا].

Quand à la « fateha » [يَا], celle-ci va être le signe du cas indirect spécifique du nom dans la structure du nom qui ne se décline pas correctement [يَا].

Le cas indirect spécifique du verbe [يَا] du possède deux signes : le « soukoune » [يَا], et la suppression de la terminaison du verbe irrégulier [يَا].

